SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 26 AOÛT 2020, À 17 HEURES, PAR VISIOCONFÉRENCE.

Membres présents :

Monsieur Normand Hamel, président et conseiller de Richelieu
Madame Louise Lévesque, 1re vice-présidente et conseillère de Saint-Mathias
Monsieur Jean-Pierre Boivin, 2e vice-président et conseiller de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Louis Ellul, conseiller à l'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève
Monsieur Jacques Ronde, conseiller de Saint-Antoine-de-Padoue
Monsieur Frédéric Lacroix, conseiller de Mont-St-Hilaire
Monsieur Pierre Verreault, conseiller à Belœil

Est absent :

Monsieur Martin Bélanger, conseiller à l'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève

Est également présent :

Monsieur Jacques Grégoire, coordonnateur de la R.A.E.V.R.
Monsieur Michel Lapointe, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2020
4. Dossiers [illegible]
5. Renseignements généraux
6. Agréer [illegible] Projet de loi n° [illegible] modifiant la Loi [illegible] – [illegible] 2020
7. Autoriser l'ouverture de [illegible] – Pont Bernard, [illegible] grade [illegible] – [illegible], 2020
8. Règlement concernant la cueillette [illegible] et de [illegible] dans les [illegible] de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu – Avis de motion
9. [illegible]
10. Interventions [illegible]
11. Clôture de la séance